



Accident non responsable et préjudice corporel

Par **Hachache**, le **28/08/2016** à **00:26**

Bonjour

Le 5/08/2016 j'ai été victime d'un accident de la route(accident de trajet) . Une voiture venant de face est venu me percuter. Le conducteur occupé à discuter avec sa passagère ne regardait pas la route. J'ai subi des dommages corporels et psychologiques. Dois-je faire appel à un avocat ou un expert pour une indemnisation juste ?

Par **Chaber**, le **28/08/2016** à **06:59**

bonjour

Relisez les conditions générales de votre contrat, clause défense-recours

simple clause défense-recours: vous serez représenté par votre assureur et son avocat attitré

clause protection juridique vous avez le libre choix de votre avocat avec remboursement des honoraires selon le barême fixé. (choisir un avocat spécialisé dans le domaine)

Si vous optez pour cette solution il faudra certainement négocier les honoraires.

Sans responsabilité aucune vous serez indemnisé de Tous vos Préjudices selon la Loi Badinter.

S'il y a eu constat de police votre assureur recevra directement le rapport par TransPV